

## **RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2017**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusés : Michel BONIN donne pouvoir à Daniel URBAIN, Hervé ROME donne pouvoir à Hervé PARIS

Absente : Elise GAVAND

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

### Objet de la délibération : devis SIDEC effacement de réseaux

Mme le Maire rappelle que le Conseil avait décidé lors d'une précédente séance de poursuivre l'effacement des réseaux par tranches. Le SIDEC a adressé un Avant Projet Sommaire pour l'effacement basse tension, éclairage public et téléphone rue du Général Lecourbe : du pont neuf jusqu'à l'immeuble Lebrasseur, du commencement de la rue Neuve jusqu'au niveau de l'immeuble Lescure et sur le début de la rue du Général Gauthier.

Le montant des travaux s'élève à 81 217.22 € TTC, la participation restant à la charge de la Commune est estimée à 49 143.79 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le plan de financement à retourner au SIDEC qui proposera l'inscription de cette opération au programme de travaux 2017.

### Objet de la délibération : poste d'agent polyvalent technique

Après discussion, il est décidé de lancer un appel à candidatures pour un poste d'agent technique polyvalent de 35 h à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

L'annonce sera insérée sur le site du Centre de Gestion, affichée dans les Communes de Bresse Haute Seille et au panneau d'affichage de la Commune.

La création d'une commission personnel est actée afin d'étudier les candidatures : Evelyne PETIT, Michel BONIN, Annie RENARD, Jean-Claude MARTEAU, Hervé PARIS et Véronique RAMEAUX

### Objet de la délibération : projet local stockage

Mme le Maire évoque sa rencontre avec un architecte pour un projet de maîtrise d'œuvre. Hervé PARIS dit que ce projet n'est pas une priorité et que la salle de motricité est plus urgente.

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 14 novembre 2014, le Conseil Municipal avait hiérarchisé les projets importants à concrétiser dans cette mandature. Le premier et le troisième ont déjà été réalisés. La salle de motricité arrive effectivement avant le local destiné au monde associatif. Mais, il lui semble important que deux années de suite, les investissements ne soient pas tous orientés vers le même public. Il convient aussi de remercier et de faciliter le travail des bénévoles qui s'engagent pour animer le village.

Par ailleurs, les coûts des deux projets ne sont pas comparables.

Une discussion s'engage sur la nécessité ou non de ce local qui serait d'environ 45 m<sup>2</sup> pour un coût de 50 000 € avec la possibilité d'une subvention Départementale de 20%

Il est décidé ensuite de procéder au vote pour ou contre ce local

**Pour : 4** (Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Evelyne PETIT, Nadine VILLERET)

**Contre : 8** (Jean-François BAEZA, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN)

**Abstention : 1** (Jean-Claude MARTEAU)

*Objet de la délibération* : Questions diverses

**Instruction urbanisme** : Mme le Maire rappelle que les Permis de Construire et Déclarations de travaux sont instruits par la comcom de Champagnole. Du fait des fusions de communautés de Communes, le Pays Lédonien va se structurer pour instruire les demandes d'urbanisme. Les communes de « Bresse Haute Seille » seront accueillies par le Pays mais le Syndicat ne peut pas encore le faire. C'est donc ECLA qui assure l'intérim. Mme le Maire propose donc que l'on conserve le système actuel dans l'attente de la mise en place du service par le Pays

**Gestion Bois du Marais** : la Fédération de chasse s'est vu confier la gestion de la zone humide du Bois des Marais par la Commune. 30 à 40 stères de bois ont été coupés par les élèves du Lycée Agricole de Montmorot, lequel établissement a passé une convention avec la Fédération pour l'entretien et l'aménagement de cette zone humide. Mme le Maire lance un appel aux conseillers pour savoir si quelqu'un serait intéressé par ces arbres qu'il faudrait sortir du bois et évacuer.

**Fermeture 4<sup>ème</sup> classe** : Mme le Maire signale avoir été informée par l'Inspection Académique de la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe pour la prochaine rentrée de septembre. Un comptage sera effectué à ce moment par l'Inspecteur. Il faut rappeler que cette ouverture était provisoire et fonction des effectifs très fluctuants.

**Commission culturelle** : Nadine Villeret donne le compte rendu de la dernière réunion

**Programmation 2017** :

« résidence d'artistes » sur la thématique du cirque fin février

Marché culturel artistique dimanche 4 juin

Fête de la musique : concert/chorale 24 juin à l'église (apéritif offert par la Commune), Harmonie de Voiteur en extérieur en attente

Projection film en extérieur en juillet

**Commission voirie** : Daniel Urbain donne le programme 2017 de Bresse Haute Seille ; à savoir pour Ruffey la réfection de la portion du champ de foire

Un devis de 2 280 € HT est fourni pour la descente de la Gaudrette (à charge de la Commune) avec élargissement de la voirie sur la partie fossé.

Des devis seront demandés également pour la création de 3 puits perdus afin de résoudre en partie l'écoulement sur la rue Neuve : 2 rue Neuve et 1 au niveau de l'immeuble de J. Brusa.

**D.I.A.** : le conseil décide de ne pas préempter sur la vente des immeubles LACROIX rue de la Brizarde et GRENIER rue du Moulin

**Séjour école** : 21 élèves de CM participeront au séjour en mars. Les P'tits Ruffeyens et les parents se sont mobilisés par des manifestations (vente de saucisses, chocolat, soirée Franc-Comtoise) pour financer une plus grande partie possible du voyage. Le Conseil décide de prendre en charge le transport des élèves et plus si nécessaire.

**Dossier « zéro pesticide »** : Pour se mettre en accord avec la loi et limiter au maximum les nuisances, la Commune a sollicité l'Agence de l'Eau. Celle-ci finance à 80% les études et l'achat de matériel permettant de réduire l'utilisation de pesticides. Mme Combe de la Ville de Lons a proposé son aide pour le montage du dossier.

**Commissions Bresse Haute Seille** : la Commune sera représentée dans plusieurs commissions par Emmanuel BILLET (Tourisme), Michel BONIN (Base de loisirs et Environnement), Evelyne PETIT (Economie et Aménagement du territoire), Daniel URBAIN (Voirie) et Nadine VILLERET (Enfance jeunesse et Culture)